

Guide



Vous êtes **chef d'entreprise** et vous avez besoin d'un financement pour votre projet ?

L'Europe peut vous aider avec
le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP



Sommaire

Connaissez-vous le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP ?	4
Votre projet peut-il être cofinancé ?	6
Qui sont vos interlocuteurs ?	11
Comment préparer votre dossier de candidature ?	12
Comment votre dossier sera-t-il examiné ?	13
Quels sont les grands principes à retenir ?	14
Lexique	15

Bonne nouvelle : les dirigeants des TPE / PME ont une bonne image des dispositifs européens d'aide aux entreprises. Selon une enquête d'opinion réalisée par l'IFOP auprès des bénéficiaires potentiels des Fonds structurels européens, 83% d'entre eux recommanderaient même à leurs homologues de faire appel à l'Europe pour se développer.

L'Union européenne investit massivement dans l'innovation, la recherche, le développement des compétences, l'accompagnement des mutations dans l'espace rural qui, tous, participent à l'accroissement de la compétitivité des entreprises. Avec une enveloppe de 21.6 milliards d'euros dédiée à la France, elle finance les projets des entreprises, l'une des cibles privilégiées, via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour la Pêche (FEP).

Mieux informer les entreprises est donc capital. C'est d'ailleurs un souhait exprimé par de nombreux chefs d'entreprise. Pour répondre à cette attente, le réseau des CCI de France et les services de l'État ont conçu ce guide. Il recense et illustre les types de projets qui peuvent être portés par les entreprises et financés par le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP. Il propose aussi une approche régionale qui reflètent la diversité des situations. Son utilité ira au-delà de l'actuelle période de programmation, puisque les entreprises resteront la cible prioritaire du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEP pendant la nouvelle programmation 2014-2020. Nous souhaitons que ce document fasse oeuvre utile en donnant aux entreprises, demain, l'envie de se lancer.

André MARCON

Président de CCI France

Emmanuel BERTHIER

Délégué interministériel à l'Aménagement
du Territoire et à l'Attractivité régionale



Connaissez-vous le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP ?



WEB INTERACTIVE

Alain DESDEVISES

Nous sommes une entreprise de cinq personnes et nous accompagnons nos clients dans leurs stratégies de communication sur le Web, dès la phase de l'audit jusqu'au référencement de leur site Internet. Nous avons ainsi conçu un outil de gestion de contenu, Interactive 2.0. Ce projet innovant créé sous licence Open Source permet aux clients de mettre à jour leur site Internet et de le référencer de façon autonome. Grâce au FEDER, nous avons pu embaucher un développeur informatique pour ce projet, ce qui nous a permis d'être plus compétitif et d'accéder à de nouveaux marchés. Le soutien affiché de l'Europe a augmenté notre notoriété et nous a permis d'acquérir une véritable image de marque.

Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le FSE (Fonds Social Européen) sont les fonds structurels de l'Union européenne qui visent à réduire les écarts de développement entre États et régions de l'Union européenne et à renforcer la compétitivité générale des territoires dans une démarche de développement durable.

Le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) est l'outil financier de la Politique Agricole Commune (PAC) qui accompagne les mutations de l'espace rural.

Le FEP (Fonds Européen pour la Pêche) est le principal instrument financier de la Politique Commune pour la Pêche (PCP), qui contribue au développement durable des zones de pêche et d'aquaculture par le maintien d'un tissu socioéconomique varié et riche sur le littoral français.

Pour la période 2007-2013, le FEDER (9 milliards d'euros), le FSE (5,4 milliards d'euros), le FEADER (7,6 milliards d'euros) et le FEP (216 millions d'euros) interviennent pour cofinancer des projets dont les entreprises sont les principales bénéficiaires.

L'ensemble des territoires sont couverts par ces fonds qui sont gérés principalement au niveau régional.

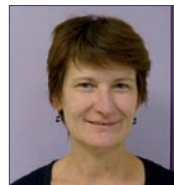
Le FEDER soutient prioritairement les actions liées à l'innovation, la recherche, la compétitivité des entreprises, le développement durable, l'environnement et la prévention des risques.

Le développement des compétences, la gestion des ressources humaines et l'accompagnement des mobilités des salariés font partie des priorités du FSE.

Le FEADER vise à améliorer la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles. Il soutient aussi la création et le développement de micro-entreprises dans les zones rurales et le développement de l'attractivité touristique de ces zones.

Le FEP aide à la modernisation des secteurs de la pêche et de l'aquaculture tout en préservant la biodiversité et les ressources marines.

Les entreprises resteront la cible prioritaire du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEP pendant la nouvelle programmation 2014-2020 ; le soutien accordé aux entreprises pour développer leurs actions se poursuivra.



AFITEX,

Véronique HUDINA

Notre entreprise de 44 salariés fabrique et commercialise des systèmes d'étanchéité, de drainage et de soutènement des sols.

Pour renforcer l'employabilité de nos salariés, nous avons mis en place un plan de formation composé de trois volets : « Apprendre à apprendre », « Sensibiliser les agents de production aux contraintes industrielles » et « Renforcer son adaptabilité et se professionnaliser ». Grâce au FSE, nous avons pu envisager un projet global et concrétiser l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle Inter-industries, d'un cursus labellisé ou d'une Validation des Acquis de l'Expérience. Le soutien de l'Europe nous a fortement motivés et a permis de satisfaire les attentes de nos salariés.



ZOOM SUR

le projet CISNA (Calcul Intensif et Simulation Numérique Automobile) : l'objectif est de mettre en place une plateforme mutualisée de modélisation et de simulation numérique au sein des locaux de l'Institut Automobile du Mans (IAM). Il permet aux entreprises du secteur automobile d'accéder à la technologie de simulation numérique, et d'accroître ainsi leur performance et leur compétitivité. Parmi les enjeux : réduire les délais, valider la meilleure solution sans prototype physique et rivaliser avec les outils des constructeurs de véhicules. Les écoles, universités et laboratoires auront également accès à la plateforme et pourront apporter leur expertise sur des problématiques industrielles spécifiques.

Coût du projet : 1 961 000 €
dont 200 000 € de FEDER

Votre projet peut-il être cofinancé ?

Vous avez un projet de R&D collaboratif soutenu par un pôle de compétitivité ou une filière d'excellence régionale* ?

Exemples d'actions financées

- Développement de projets R&D collaboratifs entre entreprise(s) et organisme(s) de recherche
- Réalisation d'études relatives à la mise en œuvre du projet
- Acquisition d'équipements scientifiques et technologiques destinés à favoriser l'émergence de projets R&D
- Recrutement de cadres R&D pour la mise en œuvre du projet

* Filières d'excellence régionale: mécanique, agroalimentaire, bois, textile, santé, biotechnologies, informatique, industries chimiques, services aux industriels...

Vous pouvez bénéficier d'actions collectives organisées par les plateformes technologiques et plateformes régionales d'innovation qui portent sur :

- les projets R&D, l'innovation et le transfert de technologies
- les projets de collaboration entre PME et acteurs de la recherche
- la participation des PME aux réseaux filières.

Vous souhaitez développer votre entreprise ?

Exemples d'actions financées

- Réalisation d'études de faisabilité préalables
- Acquisition d'équipements scientifiques destinés à favoriser l'émergence de projets innovants au sein de l'entreprise
- Recrutement de cadres pour la mise en œuvre de projets de développement de l'entreprise
- Intégration des TIC au sein de l'entreprise (développement du travail collaboratif à distance, formation à distance, etc.)

Le programme DINAMIC porté par la CCIR Pays-de-la-Loire accompagne les entreprises dans le cadre d'actions collectives sur les volets suivants:

1. Performance : veille stratégique, intelligence économique, appui méthodologique à l'innovation, développement des compétences
2. Développement commercial : recherche de nouveaux marchés nationaux et internationaux
3. Innovation non technologique : innovation organisationnelle, développement de nouveaux services, design, etc.





ZOOM SUR

le projet de professionnalisation des dockers par les DOCKS ÉVOLUTION ATLANTIQUE : les entreprises en manutention portuaire de Montoir St-Nazaire se sont organisées dès 2007 pour amener l'ensemble des dockers à se professionnaliser en obtenant leurs Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) avant 2011, date limite pour avoir le droit de continuer à travailler dans un port. Pour répondre à cet enjeu, elles ont lancé, avec l'aide du FSE, une démarche «Compétences» dès 2007, qui a abouti à la création d'un centre de formation dédié : Formadocks. 112 dockers ont présenté individuellement une validation de leurs acquis (VAE), 16 jeunes ont suivi plus de 5000 heures de formation au sein du Groupement d'Employeurs Docks Évolution Atlantique.

Coût du projet : 349 275 €
dont 142 678 € de FSE



Vous souhaitez développer les compétences de votre entreprise ?

Exemples d'actions financées

- Réalisation de bilans de compétences
- Reconnaissance des acquis de l'expérience
- Actions en faveur de l'emploi des seniors

Vous pouvez aussi bénéficier d'actions individuelles ou collectives organisées par les OPCA qui portent sur :

- la mise à niveau des compétences
- les formations de premiers niveaux
- l'acquisition de compétences nouvelles adaptées aux secteurs d'activité
- l'accès aux parcours qualifiants ou diplômants sur les métiers en tension dans le cadre du congé individuel de formation (CIF)

Vous souhaitez améliorer la gestion des ressources humaines dans votre entreprise ?

Exemples d'actions financées

- Actions liées à l'amélioration de l'organisation du travail
- Anticipation des besoins des ressources humaines des PME se situant dans les pôles de compétitivité
- Accompagnement du reclassement des salariés

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement aux démarches suivantes par des organismes professionnels ou interprofessionnels:

- Actions relatives à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- Actions d'adaptation et d'évolution des compétences





ZOOM SUR

le projet DINAMIC ENTREPRISES : il s'agit d'un dispositif mis en place depuis 2007 par l'État et le Conseil régional des Pays de la Loire avec le soutien du FEDER.

Son objectif est de donner à l'entreprise, en 9 mois, les moyens de renforcer sa compétitivité grâce à une équipe d'experts et des objectifs concrets et mesurables. Ce dispositif d'aide aux entreprises est basé sur l'accompagnement individuel et innovant, un transfert de méthodologie, des interlocuteurs sélectionnés, et une mise en réseau sur le territoire ligérien.

Les CCI des Pays de la Loire et Vendée Expansion ont mobilisé 16 Chefs de projet DINAMIC. Ils sont les premiers contacts des entreprises qui souhaitent rejoindre le programme DINAMIC. Aujourd'hui, plus de 630 PME ont déjà bénéficié de ce programme.

Coût du projet : 7 438 229 €
dont 2 235 000 € de FEDER



Vous avez un projet de gestion, collecte et traitement durable des déchets ?

Exemples d'actions financées

- Réalisation de diagnostics et d'études en amont de la réalisation d'un projet lié au traitement des déchets
- Mise en place de techniques et de procédés de réduction des emballages et déchets dans la production des entreprises locales

Vous pouvez bénéficier d'actions collectives portées par les CCI, réseaux d'entreprises, fédérations professionnelles concernant :

- la diffusion des technologies propres et bonnes pratiques en termes d'économies d'énergies, technologies douces et économes au sein de l'entreprise
- les formations des salariés et des dirigeants aux économies d'énergies, l'utilisation des énergies renouvelables et des bio matériaux.

Vous souhaitez prévenir les risques d'inondation ?

Exemples d'actions financées

- Réalisation de diagnostics pour identifier des facteurs de vulnérabilité aux inondations
- Mise en place de mesures effectives et prioritaires de réduction de leur vulnérabilité

Qui sont vos interlocuteurs ?

Pour votre projet, vous pouvez contacter en Pays-de-la-Loire :

Pour une première information :

Les services de l'État - le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) - Mission Europe

Tel : 02 40 08 64 29

e-mail : europe@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

Autres contacts utiles à votre service:

Les services de l'État :

• **La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) - Cellule FSE**

Tel : 02 53 46 79 41

e-mail : dr-paysdl.fse@direccte.gouv.fr

• **La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)**

Tel : 02 40 12 36 62

Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/

Aides-FEADER

Le Conseil Régional - Service Gestion des Fonds Structurels Européens

Tel : 02 28 20 54 68

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR) -
Entreprise Europe Network**

Tel : 02 40 44 63 03

e-mail : een@paysdelaloire.cci.fr

Pour en savoir plus, connaître les projets soutenus et télécharger le dossier de demande de subvention (site régional du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEP) :

<http://www.europe-en-paysdelaloire.eu/>





Comment préparer votre dossier de candidature ?

- 1.** Vous élaborez un avant-projet qui définit le contexte, les objectifs stratégiques, les actions, la durée de réalisation de votre projet, les partenaires financiers (ou cofinanceurs)
- 2.** Vous vous assurez que votre projet ainsi défini est potentiellement éligible
- 3.** Vous élaborez un plan de financement prévisionnel
- 4.** Vous téléchargez le dossier de demande de subvention (cf. page 11) et contactez le cas échéant votre interlocuteur (cf. page 11)
- 5.** Vous établissez votre dossier de demande de subvention qui comprend notamment le descriptif du projet et le plan de financement prévisionnel
- 6.** Vous déposez votre dossier dûment complété et signé auprès du service instructeur, comme indiqué sur le site régional du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEP

Comment votre dossier sera-t-il examiné ?

- 1.** Votre dossier de demande de subvention FEDER/FSE/FEADER/FEP est déposé auprès du service instructeur
- 2.** Vous recevez un accusé de réception qui vous indique que votre dossier va être instruit
- 3.** Des informations complémentaires peuvent vous être demandées le cas échéant par le service instructeur
- 4.** Votre dossier est présenté en Comité de programmation pour examen
- 5.** Vous recevez un courrier de notification de la décision du Comité de programmation
- 6.** Vous signez une convention d'attribution de subvention avec l'autorité de gestion ou l'organisme intermédiaire
- 7.** Vous réalisez un bilan de l'exécution de votre projet et vous transmettez les pièces justificatives de dépenses au service instructeur
- 8.** Le FEDER/FSE/FEADER/FEP vous est versé sur la base des justificatifs de dépenses que vous avez transmis au service instructeur



Quels sont les grands principes à retenir ?

Les priorités transversales

Un projet bénéficiant du FEDER, FSE, FEADER ou du FEP doit prendre en compte les priorités transversales européennes telles que l'innovation, le développement durable, l'égalité entre les hommes et les femmes, les TIC, etc. Pensez à les intégrer le plus en amont possible car elles constituent une valeur ajoutée pour votre projet.

Le cofinancement

Le FEDER, FSE, FEADER et FEP interviennent en complément d'autres aides publiques. Pour être informé des cofinancements publics disponibles, adressez-vous à votre service instructeur.

La publicité

En tant que bénéficiaire du FEDER, FSE, FEADER ou du FEP, il est important que vous communiquiez à travers des logos, des affiches et d'autres outils de communication sur l'engagement de l'Europe dans votre projet. Pour vous aider dans votre démarche de communication, adressez-vous à votre service instructeur.

Le remboursement

Le FEDER, FSE, FEADER et FEP interviennent en remboursement des dépenses réelles que vous aurez acquittées. Vous êtes donc tenu de pré-financer le démarrage de votre projet et de transmettre les justificatifs de dépenses à votre service instructeur pour être remboursé. L'ensemble des pièces du dossier doit être conservé jusqu'au 31 décembre 2021 dans un dossier unique.

Il est important de savoir que les aides publiques versées aux entreprises sont soumises à la réglementation européenne et nationale sur les aides d'État et de la concurrence. Assurez-vous auprès du service instructeur que vous respectez les règles en matière d'aides d'État.

Lexique

L'autorité de gestion (AG) ou autorité de gestion déléguée est responsable de la bonne gestion financière du programme dont elle a la charge. Elle instruit les dossiers, présente les projets faisant l'objet d'une demande de financement au Comité de programmation et vérifie la réalité de la réalisation des actions prévues dans la demande de concours. Elle assure la qualité de réalisation de ces tâches notamment auprès des services en charge de contrôles de service faits.

La DIRECCTE [Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi] : le pôle FSE des DIRECCTE a la charge de la mise en œuvre du volet déconcentré du programme métropolitain du FSE confié par le Préfet de région.

La DRAAF [Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt] assiste le Préfet de région dans l'instruction des dossiers FEADER dont le Ministre de l'agriculture est autorisé de gestion, représenté localement par le Préfet de région.

Le SGAR [Secrétariat Général aux Affaires Régionales] assiste le Préfet de région dans sa fonction d'autorité de gestion des programmes régionaux (sauf en Alsace où c'est le Conseil régional) : principalement les programmes FEDER mais aussi les programmes financés par le FSE dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).



Le Comité de Programmation examine les dossiers qui font l'objet d'une demande de financement européen afin d'attribuer ou non une aide européenne. Sont en particulier examinés le respect des critères de sélection propres à chaque programme et à chaque fonds, ainsi que le respect de la législation européenne et nationale en vigueur (respect du code des marchés publics, du régime des aides d'Etat etc).

L'organisme intermédiaire est un organisme extérieur auquel l'autorité de gestion confie une partie des tâches de gestion et de contrôle d'une partie clairement identifiée du programme afin de répondre plus efficacement à l'un de ses objectifs. La sélection des projets relève dans ce cas de l'organisme intermédiaire, après consultation du Comité de programmation.

Le service instructeur est chargé d'examiner les demandes de financement européen: il analyse leur complétude administrative, le respect des critères de sélection liés à chaque programme et chaque fonds, le respect de la législation en vigueur aux niveaux national et européen. Pour les programmes régionaux du FEDER ou les volets déconcentrés des programmes FSE et FEADER, il s'agit généralement d'un service lié à l'autorité de gestion ou d'un service déconcentré. Le service instructeur est le lien direct entre le porteur de projet et les fonds européens.

PAO CCI France - Septembre 2012 - Papier PEFC - CORLET - Imprim'Vert -



UNION EUROPÉENNE

Ce document a été cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional



CCI FRANCE



Premier ministre

Datar